

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 033-253306310-20201209-2020\_04\_75-DE

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 13  
Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 09h30**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence depuis l'espace Darwin, quai des Queyries à Bordeaux.**

**Date de convocation : 30 novembre 2020**

**Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, Mme QUENTIN, Mme LABARRIERE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, Mme HERAUD, M. ESCOTS, M. COTIER, M. PENAUD, M. GERVREAU**

**Absents représentés : Mme MONSEIGNE pouvoir à Mme GOT, M. SABAROT pouvoir à Mme GOT**

**Secrétaire de séance : M. Stéphane COTIER**

**Délibération N°2020-04-75: Dossier de candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO – Convention de mise à disposition d'un agent du Département de la Gironde auprès du SMIDDEST**

*Vu la convention de mise à disposition de personnel, signée le 19 juin 2019 entre le Département de la Gironde et le SMIDDEST ;*

Compte-tenu :


- du report du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, en juillet 2021,
- du souhait de réintégration de l'Agent détaché au sein du Département,
- d'une nécessaire période de passation pour assurer en interne la continuité du portage de la candidature UNESCO par le SMIDDEST et la réorganisation des équipes,
- de l'accord de l'Agent concerné, après discussion des modalités de réintégration au Département ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

**Article Unique** - D'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant de prolongation de la convention de mise à disposition de Mme ALBERT, pour une durée de 2 mois supplémentaires, dans les conditions identiques à celles définies dans la convention initiale.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 09 décembre 2020

**La Présidente**

  
**Pascale GOT**

